

LA RÉFORME DE LA LOI ET DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'IMMIGRATION

PARRAINAGE

1. Parrainage à l'étranger et au Canada

Les demandes de parrainage d'un conjoint peuvent être présentées à l'étranger et au Canada. Dans le cas des demandes faites à l'étranger, le conjoint parrainé doit rester dans son pays d'origine jusqu'à ce qu'il obtienne le statut de résident permanent. Dans le cas des demandes présentées au Canada, l'examen du cas se fait alors que le conjoint parrainé se trouve déjà sur place.

Compte tenu du fait que l'examen des offres de parrainage prend beaucoup de temps et qu'il serait très difficile pour les conjoints de rester séparés pendant ce long processus, le ministère de l'Immigration autorise les personnes déjà au Canada à rester ici pendant qu'elles sont parrainées par leur conjoint (toute exception à la règle voulant que le statut de résident permanent doit être accordé avant que la personne ne puisse entrer au Canada peut être obtenue par voie de décret du conseil). Les conjoints qui sont parrainés alors qu'ils se trouvent «au Canada» n'ont pas de statut de résident permanent (par ex. les visiteurs, les étudiants, les personnes qui ne sont pas officiellement reconnues comme des immigrants), de sorte qu'ils peuvent être déportés si l'engagement de parrainage est retiré au cours de l'examen de la demande.

Dès qu'un conjoint reçoit le statut de résident permanent (ou encore le statut d'immigrant reçu), il a le droit de rester au Canada indépendamment de son parrain, même si, en tant que conjoint parrainé, il a plus difficilement accès aux programmes de formation subventionnés par le gouvernement.¹ Puisque l'isolement et le fait de ne pas connaître la langue peuvent placer les

¹ Voir par exemple : Monica Boyd, Migrant Women in Canada: Profiles and policies: Report submitted to the Monitoring Panel on Migrant Women, OECD (Direction générale de la politique d'immigration, Direction de l'analyse politique, 1989); Alma Estable and Mechthild Meyer A Discussion Paper on Settlement Needs of Immigrant Women in Ontario (Toronto, mars 1989); Roxana Ng "Immigrant Women and Institutionalized Racism" in Changing Patterns: Women in Canada, Sandra Burt, Lorraine Code and Lindsay Dorney, éd. (Toronto: McClelland and Stewart, 1988) pp. 184 - 203); Shirley B. Seward and Kathryn McDade, Les femmes immigrantes au Canada : Orientation souhaitable (Ottawa : Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1988).